

d'alpinisme-Accompagnateur en moyenne montagne

RNCP24667 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1201, G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/09/2019

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le diplômé d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne , encadre, conduit, anime, enseigne et entraîne en sécurité des personnes ou des groupes de tout public en moyenne montagne, à l'exclusion des zones glaciaires et des zones de rochers, canyons, terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme pour tout public et en sécurité.

Le diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne valide à son titulaire les compétences suivantes

1° Animer et enseigner les connaissances et compétences propres à la pratique de l'activité et au milieu ;

Le diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne est délivré dans l'une ou l'autre des deux options « moyenne montagne enneigée » et « moyenne montagne tropicale et équatoriale ».

2° Pour l'unité de formation optionnelle « moyenne montagne enneigée », il valide à son titulaire des compétences pour l'exercice sur des reliefs vallonnés excluant tout accident de terrain important. La pratique de toutes les disciplines du ski et activités dérivées est exclue à l'exception de la raquette à neige ;

2° Pour l'unité de formation optionnelle « moyenne montagne tropicale et équatoriale », il valide à son titulaire des compétences pour exercer dans des régions à climat tropical et équatorial sur des terrains escarpés et détrempés en périodes, fixées par l'autorité publique compétente, de fortes précipitations

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences certifiées sont :

Encadrer des personnes ou des groupes en sécurité en moyenne montagne non enneigée.

Interpréter le milieu montagnard estival naturel et humain pour animer de manière adaptée la randonnée pédestre en moyenne montagne.

Selon l'option:

- Moyenne montagne enneigée :

Conduire tout public en sécurité en moyenne montagne enneigée.

- Moyenne montagne tropicale et équatoriale

Conduire tout type de public en milieu tropical et équatorial en saison cyclonique ou en saison des pluies.

Maîtriser l'environnement professionnel.

Conduire des démarches d'adaptation à l'effort, de perfectionnement technique et d'entraînement à la randonnée pédestre et aux activités assimilées en moyenne montagne pour tout type de public.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'accompagnateur en moyenne montagne exerce son activité généralement au titre de travailleur indépendant seul ou en bureau d'accompagnateurs souvent couplé à un bureau ou une compagnie des guides, ou toutes autres entreprises privées, notamment les tours opérateurs et agences de voyages.

Il peut aussi exercer comme salarié dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand ou dans le cadre de la fonction publique. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs, et avoir plusieurs statuts.

Il peut également présenter les concours de la fonction publique territoriale (éducateur sportif territorial)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Accompagnateur de moyenne montagne

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications particulières pour enseigner, animer, encadrer ou entraîner des activités physiques et sportives. parmi lesquelles figure le diplôme d'État d'alpinisme- accompagnateur de moyenne montagne

Les titulaires du diplôme d'État d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne sont soumis tous les six ans à un stage de recyclage.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 135 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	25 934
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement J6X90 — Cadres des transports et du tourisme V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Pour la formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne :

Le jury est présidé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale territorialement compétent ou son représentant, fonctionnaire de catégorie A appartenant à un corps relevant du ministère chargé des sports ; il comprend :

- le responsable pédagogique
- un représentant de l'ENSM
- des agents de l'état
- un représentant de chaque organisation professionnelle nationale la plus représentative des métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne

Pour la formation spécifique :

Les jurys du cycle préparatoire, de l'UF optionnelle « moyenne montagne enneigée » et de l'UF optionnelle « moyenne montagne tropicale et équatoriale » sont chacun désignés par le DRJSCS territorialement compétent, sur proposition du directeur général de l'Ecole nationale des sports de montagne, site du Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM).

Outre leur président, ils sont ainsi composés :

- au moins un représentant de l'organisation professionnelle des accompagnateurs en moyenne montagne la plus représentative, AMM
- au moins un professeur du CNSNMM, AMM.

Il en est de même pour les jurys de l'examen probatoire, de l'UF « environnement professionnel et encadrement des publics » et de l'examen final qui comprennent en outre :

- des formateurs, AMM
- des fonctionnaires de catégorie A, appartenant à un corps relevant du ministère chargé des sports.
- des techniciens qualifiés, AMM

Les jurys de l'examen probatoire et de l'UF « environnement professionnel et encadrement des publics » comprennent en outre un représentant de l'organisation professionnelle des guides de montagne la plus représentative, GHM.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

non

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Modalités particulières liées à l'environnement spécifique hivernal (moyenne montagne enneigée)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/09/2019

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP3098

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep
Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)
CARIF
<http://www.onisep.fr>
<http://www.ensa.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.intercarif.com>
<http://www.cidj.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24667/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	43
Montant total engagé	25 402 €
Coût moyen par dossier	591 €
Durée moyenne	55 h
Période	01/2020 – 05/2020
France compétences	93 %
Reste à charge titulaire	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.